|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau international**  Weltpoststrasse 4  3015 BERNE  SUISSE  T +41 31 350 31 11  F +41 31 350 31 10  www.upu.int  Contact: Susan Alexander  T: +41 31 350 33 38  susan.alexander@upu.int |  | Aux Pays-membres de l’Union  Pour information:  Aux opérateurs désignés  Aux Unions restreintes |
|  | Berne, le 27 mai 2021 |

**Référence:** 2150(DPRM.URS)1061

**Objet: mise à jour sur la situation concernant l’organisation du 27e Congrès postal universel**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Bureau international a tenu régulièrement informés les Pays-membres de l’Union de l’évolution de l’organisation du 27e Congrès postal universel par le biais d’une page Web consacrée au Congrès de l’UPU (<https://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/À-propos-de-l’UPU/Organes/Congrès>) et aux lettres connexes.

Le Bureau international a notamment émis les deux lettres 2009(DIRCAB)1039 du 20 avril 2020 et 2009  
(DIRCAB)1055 du 14 mai 2020, spécifiquement consacrées au report du 27e Congrès.

Le Conseil d’administration (CA) a tenu une session extraordinaire les 26 et 27 octobre 2020 durant laquelle il a été décidé, compte tenu des circonstances actuelles exceptionnelles, de maintenir Abidjan (République de Côte d’Ivoire) comme lieu d’organisation du 27e Congrès et d’approuver la demande de la République de Côte d’Ivoire de reporter cet événement à août 2021.

Le CA a aussi chargé le Directeur général du Bureau international de 1o continuer à suivre la situation avec le Gouvernement ivoirien et 2o préparer un rapport à présenter à la session ordinaire du CA d’avril 2021 (session S9) sur les dispositions juridiques, logistiques, technologiques et autres dispositions éventuelles qu’il serait nécessaire de prendre pour accueillir le 27e Congrès, ainsi que sur la possibilité d’une représentation virtuelle à une telle réunion, s’il devenait évident, au 30 juin 2021, qu’il ne serait pas possible de tenir le 27e Congrès comme prévu actuellement (décision CA extraordinaire 1/2020).

|  |  |
| --- | --- |
| / | Lors de la session S9 du CA, le Gouvernement ivoirien a réaffirmé son engagement à organiser le 27e Congrès à Abidjan (v. copie de la déclaration en annexe 1). |

Concernant la mise en œuvre de la décision CA extraordinaire 1/2020, le Bureau international a présenté le document CA 2021.1–Doc 12c, sur les dispositions juridiques, logistiques, technologiques et les autres dispo­sitions éventuelles qui seraient nécessaires pour organiser le 27e Congrès avec la possibilité d’une représen­tation à distance.

Lors de sa session d’avril, le CA a discuté de manière approfondie d’un certain nombre de questions à aborder pour organiser le 27e Congrès, et notamment des étapes à suivre pour mettre en place une représentation à distance lors du Congrès. Ces questions concernaient les ajustements nécessaires au Règlement intérieur des Congrès, à l’organisation des réunions du Congrès, au calendrier du Congrès dans le cadre de la repré­sentation à distance et au processus d’enregistrement des délégués et à d’autres aspects logistiques et tech­nologiques connexes. À la suite de ces discussions, le CA a approuvé la soumission du document CA 2021.1–Doc 12c au 27e Congrès pour approbation conformément à l’article 28 du Règlement intérieur des Congrès, sous réserve de la décision prise dans un sens ou dans l’autre par le CA d’ici au 30 juin.

Soyez assurés que le Bureau international continuera de suivre la situation, en coordination avec les autorités du pays hôte, et d’informer en conséquence les Pays-membres de l’Union pour assurer la réussite du   
27e Congrès postal universel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma haute considération.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le Directeur général,  (Signé)  Bishar A. Hussein |